

Index de l'égalité Femmes-Hommes 2025



Qu'est-ce que l'index de l'égalité Femmes-Hommes ?

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes constitue une priorité nationale.

Depuis 2012, les entreprises de 50 salariés et plus doivent définir un plan d'action.

La loi de 2018 vise à supprimer les écarts de rémunération.

Composition de l'index

Entreprises de moins de 250 salariés :

- Écart de rémunération
- Écart de taux d'augmentation
- Augmentation après congé maternité
- Représentation dans les 10 plus hautes rémunérations

Notation

La somme des indicateurs donne une note sur 100.

En dessous de 75 : mesures correctives obligatoires.

Calcul des points obtenus

	Indicateur calculable (1=ooui, 0=non)	Nombre de points maximum de l'indicateur	Résultat final obtenu	Nombre de points maximum de l'indicateur calculable	Nombre de points obtenus
1- Ecart de rémunération (en %)	1	40	2,8	40	37
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles (en % ou en nombre équivalent de salariés)	1	35	16,4	35	35
3- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	1	15	100	15	15
4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	10	2	10	5
Total des indicateurs calculables				100	92
INDEX (sur 100 points)				100	92

Résultat

Index de l'égalité Femmes-Hommes : 92%

L'égalité entre les Femmes et les Hommes est respectée.